

pas sa surprise de voir quelques jours plus tard des tiges de la mauvaise herbe poussant sur la pierre même. Le Gouvernement a supprimé le parti communiste, mais voici maintenant une douzaine de tiges où il n'y en avait autrefois qu'une seule. Il faut savoir profiter des leçons, de l'expérience et des enseignements du passé. Nous devrions comprendre que le seul moyen efficace de réprimer la violence, c'est de créer une situation où l'on ne songera pas à y avoir recours.

M. SPEAKMAN: Monsieur l'Orateur, je vous prierais d'annoncer qu'il est six heures.

(A six heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.)

JEUDI, 23 février 1933.

La séance est ouverte à trois heures.

LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS

LA QUESTION EST RENVOYÉE AU COMITÉ DE L'AGRICULTURE, AFIN QU'IL FASSE ENQUÊTE SUR CERTAINS FAITS CONCERNANT LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): En l'absence du premier ministre, je propose:

Que le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation reçoive l'instruction de s'enquérir des faits relatifs à la production, à la cueillette, à la fabrication, à la distribution, à la vente du lait et des sous-produits du lait dans tout le Canada, avec l'autorisation d'étudier et d'enquêter sur lesdites questions sous toutes leurs faces et de faire rapport de ses observations à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

SOULAGEMENT DU CHOMAGE

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre un certain nombre d'arrêtés en conseil adoptés en conformité des dispositions de la loi pour le soulagement du chômage.

CHEMINS DE FER ET MARINE COMMERCIALE DE L'ÉTAT

CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT POUR L'EXAMEN DES COMPTES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose:

Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes relative à la création des comités permanents de la Chambre, soit modifiée en

ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine possédés et exploités par l'Etat, auquel ont été renvoyés les comptes et les prévisions budgétaires des Chemins de fer nationaux et de la Marine commerciale de l'Etat pour la présente session, et faire rapport de temps à autre à la Chambre; toutefois, rien dans la présente résolution ne sera interprété comme devant en aucune manière enlever le plein droit de discussion au comité des Subsidés, et que ledit comité se compose de MM. Beaubien, Bell (Saint-Antoine), Bothwell, Cantley, Chaplin, Duff, Euler, Fiset, Fraser (Caribou), Geary, Gobeil, Gray, Hanson (York-Sunbury), Heaps, Kennedy (Rivière-de-la-Paix), McGibbon, MacMillan (Saskatoon), Manion, Hanbury, Power, Rogers, Stewart (Lethbridge).

M. DUFF: La *Canadian National Steamships* ne devrait-elle pas être incluse dans la motion aussi bien que la marine commerciale de l'Etat?

L'hon. M. MANION: La *Canadian National Steamships* fait partie des Chemins de fer nationaux du Canada; on la considère comme une partie du réseau.

M. DUFF: Je croyais que cette compagnie constituait une institution distincte.

L'hon. M. MANION: Du tout.

M. POULIOT: Je désire savoir de la bouche du ministre si la mesure actuellement soumise à l'examen du Sénat sera renvoyée à ce nouveau comité ou au comité permanent des Chemins de fer et des Canaux?

L'hon. M. MANION: Elle sera renvoyée au comité des Chemins de fer.

(La motion est adoptée.)

LES PRIMES A L'INDUSTRIE DE LA PECHE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre intérimaire des Pêcheries): Je désire fournir certaines explications touchant la question que l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) a soulevée ici, l'autre jour; il s'agit des primes versées aux vaisseaux de pêche au cours des années 1929, 1930, 1931 et 1932. Le document parlementaire n° 115A, qui a été déposé sur le bureau, ne donnait aucun renseignement pour l'année 1932 et mon honorable ami a soulevé une objection.

Mes explications se résument à ceci: Nous n'avons pas encore complété le paiement de ces primes pour 1932. On m'informe que le département n'en aura pas fini avec ces paiements avant le 15 mars prochain; je me ferai alors un plaisir de compléter les renseignements demandés par l'honorable député.